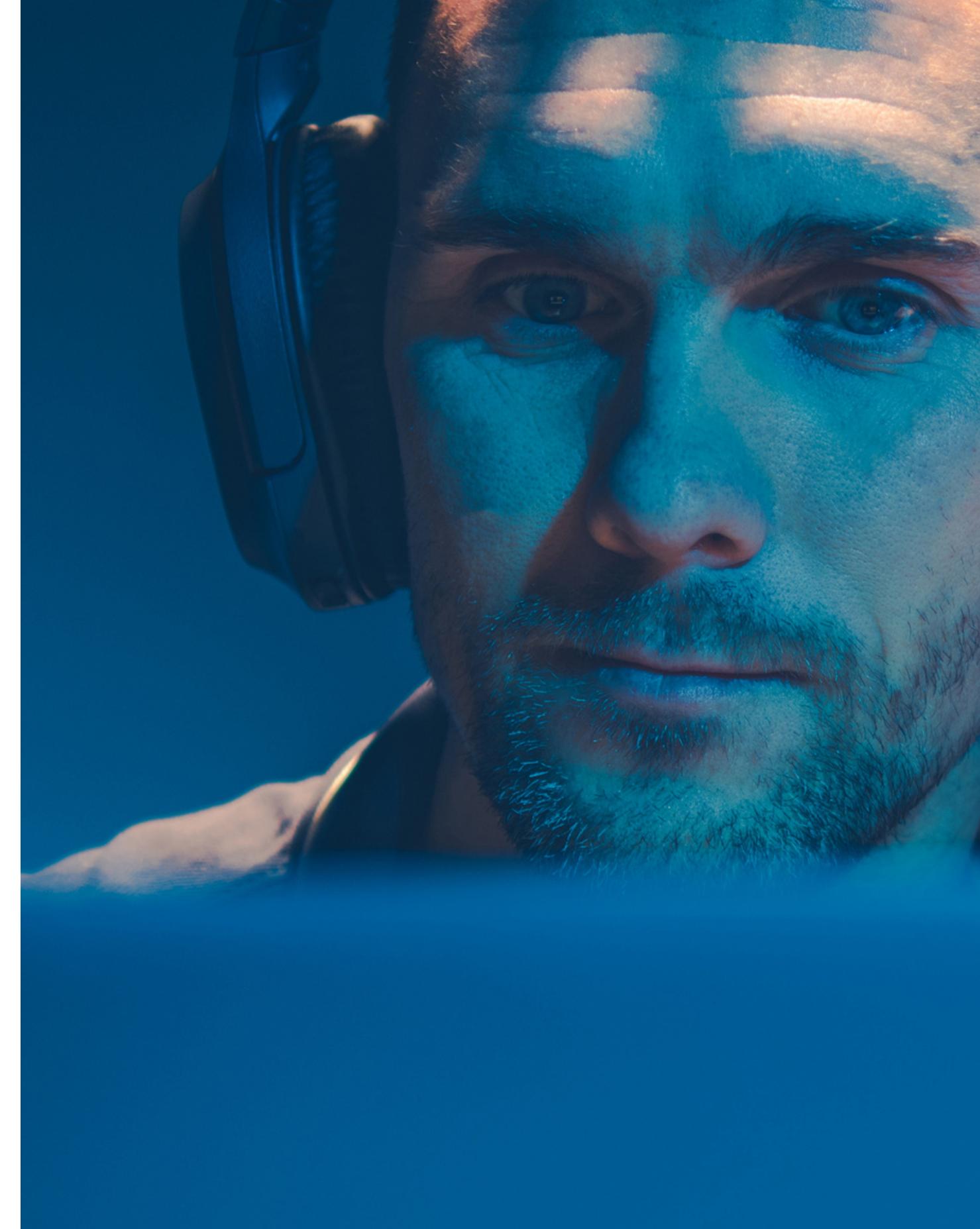
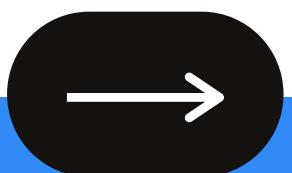


RNCP35223BC02

Votre passage de Certification RNCP

Créer, produire et mixer des musiques à l'aide de logiciels de MAO.



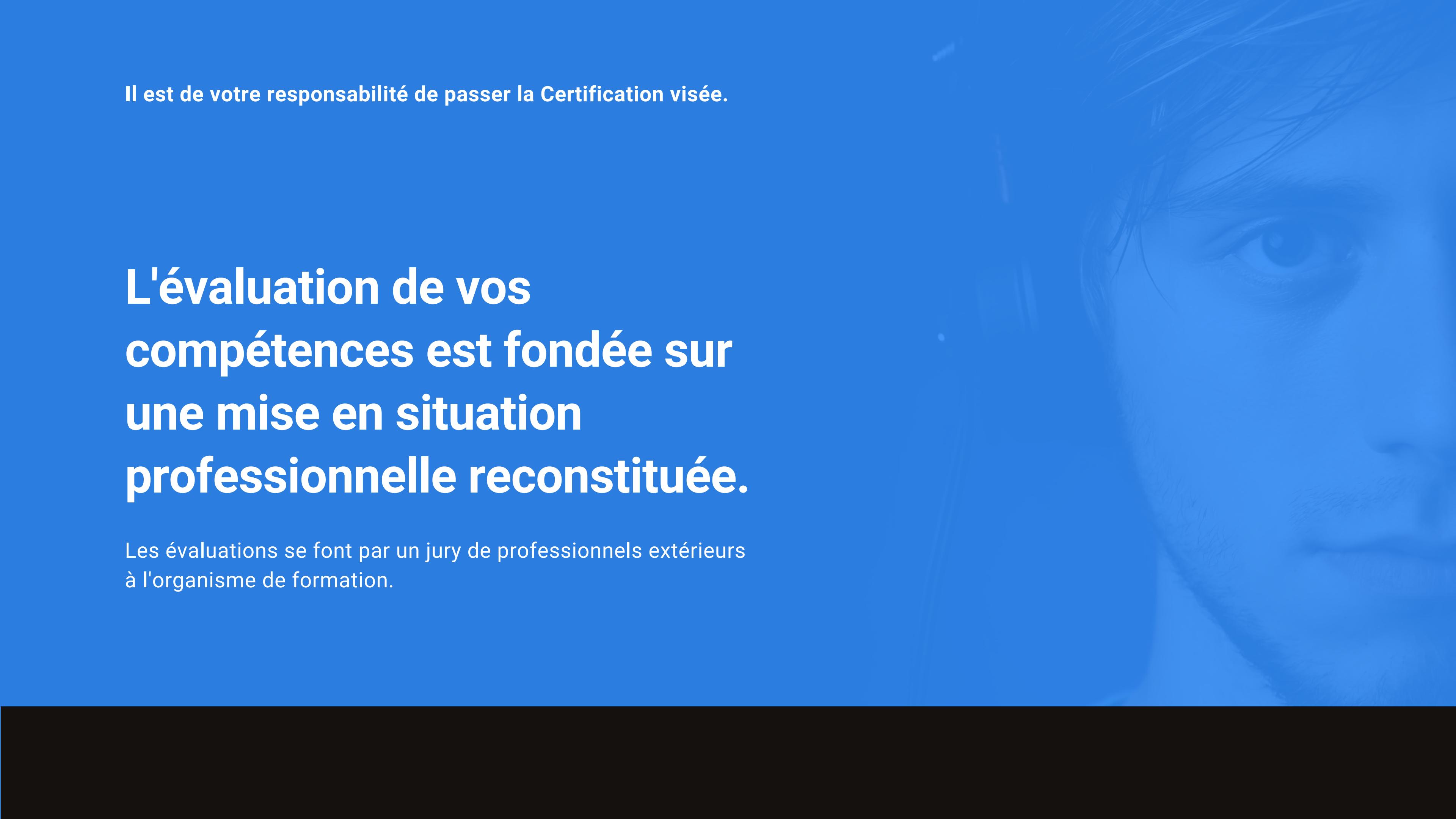
**Vous participez à une formation permettant
l'obtention d'un Certificat de compétences
professionnelles reconnu par l'état :**

**Créer, produire et remixier
des musiques à l'aide de
logiciels de MAO***

*Bloc de compétences rattaché au titre DJ Producteur musiques actuelles enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles par arrêté Ministériel du 20 janvier 2021 (niveau 5).

RAPPEL

Le seul suivi de la formation
ne constitue pas un élément
suffisant pour obtenir la
Certification visée.

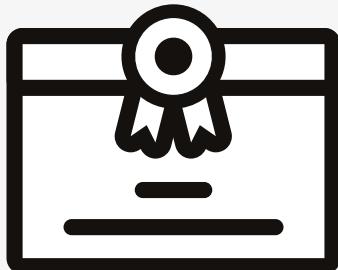


Il est de votre responsabilité de passer la Certification visée.

**L'évaluation de vos
compétences est fondée sur
une mise en situation
professionnelle reconstituée.**

Les évaluations se font par un jury de professionnels extérieurs
à l'organisme de formation.

Votre Certification en 3 étapes



1

Vous remettez tous les éléments demandés à l'organisme de formation

2

Un jury de professionnels évalue votre travail et statue sur vos compétences

3

Vous recevez vos résultats par courrier postal





LES ÉPREUVES

Vous devez créer et présenter :

- une production musicale **originale**
- une production musicale **remixée**



Production musicale originale : *il s'agit de présenter une oeuvre musicale créée par vos soins, faisant ou non appel à des samples.*



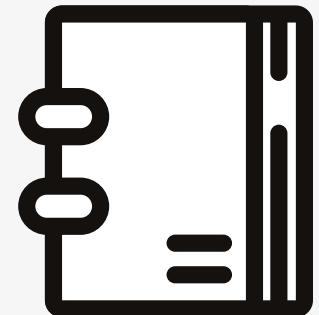
Production musicale remixée : *il s'agit de présenter une oeuvre musicale existante et commercialisée d'un autre artiste ou groupe remixée par vos soins.*

CONTENU

**Pour chaque production
musicale présentée, vous devez
fournir les éléments suivants**



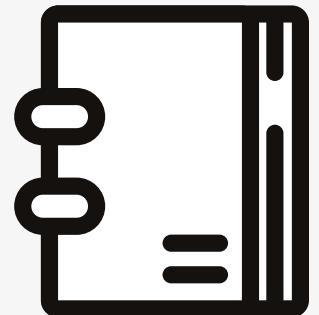
1



Un document (texte, audio ou vidéo) détaillant les étapes de mise en oeuvre de la production musicale originale présentée (conditions et modalités techniques, collaborations, etc...).

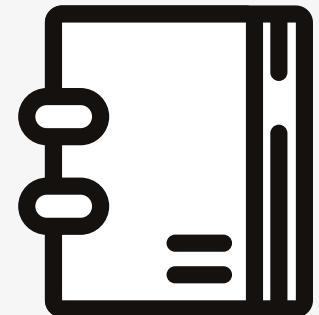
2

Un document (texte, audio ou vidéo) explicatif de votre démarche artistique.



3

Un enregistrement de la production musicale finalisée.



N'oubliez pas de joindre également dans votre dossier la version originale du titre que vous avez choisi de remixer.

Vous devez remettre à l'organisme de formation au plus tard sept jours après la fin de votre formation un dossier numérique contenant l'ensemble des éléments demandés.

CALENDRIER

Remise des éléments demandés à l'organisme de formation



AU PLUS TARD

**7 jours après le dernier jour
de votre formation**

Évaluation des compétences par le jury de professionnels



PROCHAINE RÉUNION DU JURY

28 septembre 2021

Réception des résultats par courrier postal



À L'ADRESSE COMMUNIQUÉE À L'ORGANISME DE FORMATION

1 mois maximum après la délibération du jury



Contactez votre organisme de formation

Pour tout complément
d'information